

# Rapport annuel et final de mise en œuvre pour l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»

## PARTIE A

### IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL/FINAL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	CCI
Intitulé	Programme Opérationnel FEDER-FSE Champagne-Ardenne 2014-2020
Version	2017.1
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	

<b>IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL/FINAL DE MISE EN ŒUVRE .....</b>	<b>1</b>
<b>2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013] .....</b>	<b>5</b>
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.....	5
<b>3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013] .....</b>	<b>8</b>
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	8
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013] 13	13
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a .....	13
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b .....	16
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3a .....	19
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3d .....	21
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2a .....	24
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2c .....	26
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4a .....	28
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4c .....	30
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 5b .....	32
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 6d .....	34
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 4e .....	36
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6e .....	38
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 9b .....	40
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 6 / 10iii.....	42
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 6 / 10iii .....	44
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 6 .....	46
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 6 / 10iv.....	47
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 6 / 10iv.....	49
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 6 .....	51
Tableau 2B : Indicateurs de résultat pour l'IEJ par axe prioritaire ou partie d'axe prioritaire (article 19, paragraphe 3, et annexes I et II du règlement FSE) - 7 / 8ii .....	52
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 7 / 8ii .....	55
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 7 .....	56
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 .....	57
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 9 .....	58
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 9 .....	59
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises .....	60
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance.....	61
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	63
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme .....	63

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013] .....	64
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....	67
Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi») .....	69
Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE).....	70
Tableau 11: Allocation de ressources de l'IEJ aux jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles.....	71
<b>4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS.....</b>	<b>72</b>
<b>5. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES.....</b>	<b>73</b>
<b>6. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....</b>	<b>77</b>
<b>7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS.....</b>	<b>81</b>
<b>8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS .....</b>	<b>82</b>
<b>9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE .....</b>	<b>83</b>
<b>10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013] .....</b>	<b>85</b>
10.1. Grands projets .....	85
10.2. Plans d'action communs .....	88
<b>11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....</b>	<b>91</b>
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	91
11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013] .....	91
11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	92
11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] .....	92
11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme.....	92
<b>12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 .....</b>	<b>93</b>
12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations.....	93
12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication .....	93
<b>13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement).....</b>	<b>94</b>
<b>14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013] .....</b>	<b>95</b>
14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel .....	95
14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds .....	95
14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales .....	95

14.4.	Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes	95
14.5.	Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant	96
14.6.	Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées	96
<b>15.</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	<b>97</b>
<b>16.</b>	<b>CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement)</b>	<b>98</b>
<b>17.</b>	<b>PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	<b>99</b>
<b>18.</b>	<b>INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES [article 19, paragraphes 4 et 6, du règlement (UE) n° 1304/2013 (le cas échéant)]</b>	<b>100</b>
	Documents	101
	Résultats de la dernière validation	102

## **2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

### **2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.**

Conformément aux articles 50-1 et 111-1 du Règlement (UE) n°1303/2013 du 17 décembre 2013, le présent rapport annuel porte sur la mise en œuvre du programme au cours de l'exercice 2017. Ce rapport a été adopté par le Comité de suivi le 27 mai 2018.

Tous les axes du PO FEDER/FSE/IEJ 2014-2020 Champagne-Ardenne ont fait l'objet de programmation durant l'année 2017 sauf l'axe 7 IEJ puisque déjà programmé à plus de 100 % et l'axe 9 (assistance technique FSE).

L'axe 1 (FEDER) vise à soutenir les projets de recherche, d'innovation et de compétitivité des entreprises. Il est doté d'une enveloppe FEDER de 83,7 millions d'euros. Depuis le début de la programmation, 302 dossiers ont été programmés pour un montant total de 31,23 millions d'euros. En incluant les réajustements programmés en 2017 à hauteur de -0,71 M€, le taux de programmation sur cet axe s'élève à 37,33 % à la fin de l'année 2017. Sur l'année 2017, 86 dossiers ont été programmés pour 10,24 M€.

L'axe 2 (FEDER) vise à soutenir les projets d'infrastructures THD et le développement des usages du numérique. Il est doté d'une enveloppe FEDER de 21,98 millions d'euros. 4 dossiers ont été programmés en 2017 pour un montant total de 0,93 millions d'euros (6 dossiers ; 1,41 M€ en cumulé). Le taux de programmation sur cet axe s'élève à 6,41 % à la fin de l'année 2017.

L'axe 3 (FEDER) vise à soutenir la transition énergétique en Champagne-Ardenne (production et gestion d'énergies renouvelables innovantes ; réduction de la consommation énergétique des bâtiments). Il est doté d'une enveloppe FEDER de 29,12 millions d'euros. En 2017, 1 dossier a été programmé pour un montant total de 0,19 millions d'euros. Le taux de programmation sur cet axe s'élève à 6,65 % à la fin de l'année 2017.

L'axe 4 (FEDER) vise à soutenir à préserver les ressources et lutter contre les risques d'inondation. Il est doté d'une enveloppe FEDER de 13,8 millions d'euros. En 2017, 35 dossiers ont été programmés pour un montant total de 1,825 millions d'euros. En incluant les réajustements effectués en 2017 à hauteur de -0,02 M€, le taux de programmation sur cet axe s'élève à 24,06 % à la fin de l'année 2017.

L'axe 5 (FEDER) vise à soutenir les projets de développement et l'aménagement durable des territoires urbains. Il est doté d'une enveloppe FEDER de 26,6 millions d'euros. 2 dossiers ont été programmés pour un montant total de 0,56 millions d'euros. Le taux de programmation sur cet axe s'élève à 2,12 % à la fin de l'année 2017.

L'axe 6 (FSE) vise à développer les compétences et les qualifications. Il est doté d'une enveloppe FSE

de 31,32 M€. 5 dossiers ont été programmés en 2017 pour un montant de 4,84 millions d'euros. En incluant les réajustements effectués en 2017 à hauteur de -0,21 M€, le taux de programmation FSE s'élève à 30,57% à la fin de l'année 2017.

L'axe 7 (FSE/IEJ) vise à intégrer les jeunes sans emploi, qui ne suivent ni études ni formation, dans le marché du travail. Il est doté d'une enveloppe FSE/IEJ de 16,76 M€. Aucun nouveau dossier n'a été programmé en 2017. En incluant les réajustements programmés en 2017 à hauteur de -0,12 M€, le taux de programmation FSE/IEJ s'élève à 64,50% à la fin de l'année 2017. A noter en ce qui concerne l'axe FSE/IEJ :

- Une baisse du taux de programmation qui s'explique par la prolongation de l'IEJ et un abondement supplémentaire de 6,15 M€ (IEJ + contrepartie FSE) sur cet axe.

- Une absence de programmation due à un taux de programmation supérieur à 100% avant prolongation de l'IEJ. Les prochaines programmations sont prévues pour courant 2018.

Au 31/12/2017, 453 dossiers ont été programmés. Le montant UE programmé s'élève à 59,11 millions d'euros. 4 comités de programmation ont eu lieu. Le taux de programmation total fin 2017 s'élève à 25,57 %.

Pour l'année 2017 : 134 dossiers programmés pour un montant UE de 18,53 M€ (14,02 M€ FEDER ; 4,51 M€ FSE).

Le PO a fait l'objet de modifications, approuvées par le Comité de suivi (consultation écrite du 25 octobre 2017) puis adoptées par la Commission européenne le 19 décembre 2017. Ces modifications portaient sur : la maquette financière, les indicateurs et le cadre de performance en lien avec la prolongation de l'IEJ et l'abondement d'une enveloppe supplémentaire de 3 075 977 €.

En 2017, 3 comités régionaux de programmation et 1 comité de suivi (17 novembre 2017) ont été tenus en présentiel. 1 consultation écrite du comité régional de programmation a été lancée le 20 novembre. 3 consultations écrites du comité de suivi ont été lancées en juin, juillet et octobre 2017 portant sur l'approbation du RAMO 2016, des modifications d'indicateurs dans le cadre des conditions ex-ante, les modifications apportées au Programme Opérationnel FEDER-FSE-IEJ 2014-2020 Champagne-Ardenne relatives à la prolongation de l'IEJ. A noter que le 16 novembre 2017, 2 réunions techniques et des visites ont été organisées à l'intention de nos correspondants de la Commission.

Concernant les demandes de paiement, 3 vagues d'appels de fonds ont été réalisés en avril, juin et décembre. En cumul sur la programmation, le montant des dépenses éligibles produites est de :

- 43 723 756,02 € de dépenses certifiées au titre du FEDER ;

- 4 114 101,85 € de dépenses certifiées au titre du FSE;

- 11 679 916,44 € de dépenses certifiées au titre de l'IEJ ;

- soit un total de 59 517 774,31 € de dépenses certifiées.

Concernant les indicateurs FSE/IEJ, les données renseignées dans ce rapport sont celles relatives aux dispositifs suivants : Ecoles de la 2ème chance 2015, 2016 et 2017, Contrats de progrès 2015 et 2016, Professionnalisation des acteurs de la formation 2015 et 2016, Coordination des Espaces métiers 2015 et 2016 et PRF 2015/16 Actions qualifiantes et Actions préparatoires.

### 3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

#### 3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
1	Renforcer le développement économique de la région Champagne-Ardenne par le soutien à la recherche, l'innovation et la compétitivité des entreprises	<p>En cumulé depuis le début de la programmation : OT 01 (43,06 M€), 203 dossiers programmés pour 21,58 M€, soit 50,12 % de l'OT. OT 03 (40,6M€), 99 dossiers programmés pour 9,65 M€, soit 23,76% de l'OT.</p> <p>En 2017, au titre de la recherche publique, (OS 1.1), 3 214 301€ programmés : 16 dossiers de recherche pour 669 750€, faisant partie intégrante de la S3 et du CPER 2014-2020. 2 équipements pour 2 858 333€ : acquisition d'un réacteur hybride (225 000€) et un supercalculateur (ROMEO). R&amp;D et innovation en entreprise : 4 534 347€ programmés dont: Aide individuelle à la R&amp;D : 1 457 602€ pour 14 dossiers - Projets collaboratifs : 2 623 031€ pour 37 dossiers, regroupant 11 partenaires et plusieurs phases (RI et DE). Secteurs de la S3: bioéconomie, santé, matériau.</p> <p>OS 1.3 : 3 actions de marketing territorial ont été financées en 2017 pour 475 017€ (hors ajustement/abandon). 4 dossiers d'implantation d'entreprises pour un montant de 366 123 € ont été engagés en 2017.</p> <p>Dispositif « Offre d'hébergement et foncier » : les porteurs de projet- principalement des personnes publiques : EPCI, Société d'économie mixte- ont pour objectif de développer le nombre d'entreprises sur le territoire en mettant à leur disposition des solutions d'hébergement (construction et développement de zone d'activités, hôtel et pépinières d'entreprises).</p> <p>2017 : 3 projets programmés pour 1,08 M€.</p> <p>O.S.4 : 9 dossiers pour 978 267€ (hors ajustement/abandon) dont : 1 dossier « structuration des filières » pour 200 025 €, 1 aide à la transition énergétique pour 343 506 €, 6 dossiers d'investissement des PME pour 427 535 €.</p>
2	Renforcer le développement de la société numérique en Champagne-Ardenne	<p>OT 02 (TIC-21,98 M€), 4 dossiers programmés pour 931 128 € soit 4,24 %</p> <p>La parution tardive de la réglementation THD, couplée au délai de procédure induit par le lancement de la DSP RIP Grand Est, dont la notification est intervenue en août 2017, a rendue impossible toute programmation cette année. L'AG a procédé à la modification des indicateurs afin de satisfaire à la condition ex ante G7 lors de la consultation du Comité de suivi de novembre 2017. L'introduction dans SFC a été stoppée, à la demande de la Commission, puisque l'unité d'évaluation a depuis souhaité qu'un nouvel indicateur de résultat soit créé à l'échelle Grand Est.</p>



ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
3	Soutenir la transition énergétique de la Champagne-Ardenne	<p>OT 04 (ENR/Rénovation thermique-29,3 M€), 1 dossier programmé pour 0.19 M€, soit 0,68 % de l'OT</p> <p>Energies Renouvelables Innovantes :  Pas de programmation. Afin de faire émerger des projets et en lien avec l'ADEME et les services du Conseil régional Grand Est, un Appel à Manifestations d'Intérêt (AMI) a été publié en avril 2017. Les trois porteurs de projets ont été reçus individuellement en décembre 2017. Deux projets sont en cours d'instruction. Il s'agit d'une part, d'un projet présenté par l'UTT de Troyes pour un Démonstrateur expérimental de production décentralisée d'énergie par un mix énergétique et un procédé innovant (Montant du projet 2M€). Et d'autre part d'un projet d'Unité de Valorisation Energétique proposé par la société Valaubia (12 M€).</p> <p>Bâtiments publics : un AMI a été publié en avril 2017 en direction des quatre Conseils départementaux et du Conseil régional, bénéficiaires exclusifs. Un projet déposé par le Conseil Départemental de la Marne pour la construction d'un collège passif est en cours d'instruction. Un nouvel AMI sera publié en mai-juin 2018.</p> <p>HLM : Suite à l'AAP « rénovation du parc social des organismes HLM », 12 bailleurs sociaux ont déposé 72 dossiers en vue de travaux d'amélioration énergétique de 12 304 logements sur le territoire. Six dossiers ont été déposés depuis le début d'année 2018 et sont en cours d'instruction.</p> <p>Logements privés: En 2016, une « Etude ex ante à la mise en place d'une SEM visant l'accompagnement et le financement de la rénovation énergétique dans le logement privé » a été lancée.  Il semblerait que l'instrument financier envisagé pour cette action ne mobilise plus de FEDER. D'autres pistes d'intervention seront donc à étudier en 2018 afin de lancer la programmation</p>
4	Préserver les ressources et lutter contre les risques d'inondations	<p>AXE 4 : 13,8 M€-35 dossiers pour 1,85M€</p> <p>OT 05 (aléa inondation) : pas de programmation en 2017. 1 dossier déposé en avril 2017. Les retards induits par la GEMAPI et la signature des PAPI ainsi que de leurs avenants expliquent l'absence de programmation. En outre, les chantiers mis en œuvre sur la précédente programmation ont pris du retard du fait d'aléas climatiques, renouvelés avec les crues de 2017. La réhabilitation des digues du secteur troyen est aujourd'hui le dossier le plus avancé parmi ceux</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>pressentis pour cette période de programmation.</p> <p>OT 06 (patrimoine naturel + friches -35 dossiers pour 1 ,85 M€, soit 15,64 % de l'OT). Les dossiers sont déposés au fil de l'eau, il s'agit d'opérations liées à la connaissance, la préservation, la restauration et la gestion du patrimoine naturel. Ils sont liés à l'entretien d'habitats ou d'espèces dans le cadre d'un site Natura 2000. Il peut aussi s'agir d'animation de sites classés dans le but d'améliorer la connaissance naturaliste et l'accueil du public pour développer le tourisme de nature.</p> <p>Concernant le dispositif friche (5.915 M€) qui relève de l'axe 5, aucun dossier n'a été programmé en 2017.</p> <p>L'AG a dispensé auprès des 11 EPCI sélectionnés en tant qu'organisme intermédiaire, un cycle de formation. Ce cycle de formation a permis aux OI de rédiger leur système de gestion (organigramme, comité de sélection, rédaction des critères de sélection, procédures visant à éviter les éventuels conflits d'intérêt et les risques de fraude) pour la réalisation des missions qui leur ont été déléguées, dans le respect de la réglementation nationale et européenne. Les OI ont conventionnés avec l'autorité de gestion entre le 15/05/2017 et le 17/11/2017.</p>
5	Accompagner le développement et l'aménagement durable des territoires urbains	<p>Axe 5 : 26,6 M€ ; OT 04-06-09 concernés. 2 dossiers programmés pour 563 K€, soit 2,12% de l'axe.</p> <p>Les 11 EPCI éligibles à l'appel à candidatures pour la mise en œuvre de l'Axe 5 ont été sélectionnés en tant qu'organismes intermédiaires en octobre 2016.</p> <p>Les projets sont sélectionnés par les organismes intermédiaires puis présentés à l'autorité de gestion pour programmation. Les dossiers sont donc présentés « au fil de l'eau ».</p> <p>OT 4 ; OS 5.1 : En 2017, un dossier a été programmé dans le cadre du dispositif 5.1.1 « Pôle d'échanges multimodaux » (PEM). Ce projet, porté par la commune de Romilly-sur-Seine, a pour objet la construction d'un PEM devant la gare. Le montant FEDER programmé est de 357 874.19 €. Tel que prévu par la réglementation, ce projet a été sélectionné par l'organisme intermédiaire, la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, et instruit par l'autorité de gestion.</p> <p>OT 9 ; OS 5.3 : Un dossier a été programmé en 2017 : démolition de trois immeubles dans le quartier prioritaire de la ville de la commune de Saint-Dizier. Le montant FEDER programmé est de</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		205 540,00€.
6	Développer les compétences et les qualifications	<p>Pour l'OT 10, 49 dossiers ont été programmés au total, dont 5 en 2017, pour un montant FSE total de 9,58 M€, dont 4,84 M€ en 2017. Le taux de programmation FSE s'élève à 30,57% à la fin de l'année 2017. A noter que la maquette de cet axe s'est vue réduite de 3,07 M€ en 2017 (contrepartie FSE à l'abondement supplémentaire IEJ) pour être portée à 31,33 M€.</p> <p>Les actions programmées en 2017 sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ecole de la 2ème Chance (E2C 2017, 4 opérations) : organisation de parcours individualisés dans la durée, basés sur l'alternance, afin de faciliter la construction d'un projet professionnel, l'acquisition des savoirs et des compétences nécessaires pour concrétiser durablement l'insertion professionnelle des stagiaires.</li> <li>• Programme régional de formation - actions qualifiantes (PRF 2ème semestre 2017, 1 opération) : afin de permettre aux jeunes de préparer leur entrée dans un processus de qualification ou d'obtenir un diplôme ou une qualification professionnelle.</li> </ul> <p>Ces 2 dispositifs étaient cofinancés en 2015 et 2016 sur l'axe 7 (FSE/IEJ). Il est à noter que le PRF programmé en 2017 permet de faire la transition entre les anciens PRF Champagne Ardenne (par année scolaire) et le futur PRF Grand Est (par année civile et avec une restructuration des actions de formation).</p> <p>Les indicateurs FSE renseignés dans ce rapport sont ceux relatifs aux opérations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PI 10.III : Ecoles de la 2ème Chance 2017 (4 opérations), Programme Régional de Formation 2015/16 Actions préparatoires (1 opération)</li> <li>- PI 10.IV : Contrats de progrès 2015 (20 opérations) et 2016 (17 opérations), Professionnalisation des acteurs de la formation 2015 et 2016 (2 opérations) et Coordination des Espaces métiers 2015 et 2016 (2 opérations).</li> </ul>
7	Intégrer les jeunes sans emploi, qui ne suivent ni études ni formation, dans le marché du travail	<p>Pour l'OT 8, 22 dossiers ont été programmés au total pour un montant FSE/IEJ total de 10,81 M€. Le taux de programmation FSE/IEJ s'élève à 64,50% à la fin de l'année 2017. A noter que la maquette de cet axe s'est vue augmentée de 6,15 M€ en 2017 (abondement supplémentaire IEJ + contrepartie FSE) pour être portée à 16,76 M€.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>Aucune programmation n'est intervenue sur cet axe en 2017. Cela est dû au fait que le taux de programmation était de 101,92% avant l'abondement complémentaire IEJ.</p> <p>L'année 2017 a été marquée par la préparation des modifications de PO liées à la prolongation de l'IEJ et à l'octroi d'un abondement complémentaire sur cet axe. Des réunions de préparation se sont tenues en lien avec la DIRECCTE, la Direction de l'Education, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle ainsi qu'avec des porteurs de projet potentiels. L'objectif était de préparer le lancement d'un appel à projets IEJ en 2018, dans le respect des lignes de partage établies avec l'Etat.</p> <p>Les indicateurs FSE/IEJ renseignés dans ce rapport sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ecoles de la 2ème chance 2015 (5 opérations) et 2016 (4 opérations)</li> <li>- Développeurs-Accompagnateurs de l'apprentissage (11 opérations)</li> <li>- Programme Régional de Formation 2015/16 Actions qualifiantes (1 opération).</li> </ul>
8	Mettre en œuvre une assistance technique adaptée au Programme FEDER	1 dossier programmé en 2017 pour 263 809 €, soit 4,15% de l'AT FEDER.
9	Mettre en œuvre une assistance technique adaptée au Programme FSE	Pas de programmation.

### 3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

#### Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	1 - Renforcer le développement économique de la région Champagne-Ardenne par le soutien à la recherche, l'innovation et la compétitivité des entreprises
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	31 240 000,00			913 214,00			
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	31 240 000,00			15 439 362,00			
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	80,00			14,00			
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	80,00			174,00			
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Plus développées	180,00			69,00			
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Plus développées	180,00			437,00			
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Plus développées	80,00			6,00			
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Plus développées	80,00			93,00			
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	Plus développées	12 000 000,00			690 303,00			
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	Plus développées	12 000 000,00			16 136 542,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	236 219,00						0,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	5 741 245,00			1 163 028,62			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	1,00						0,00		
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	172,00			100,00			0,00		
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	8,00						0,00		
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	335,00			169,09			0,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	1,00						0,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	68,00			57,00			0,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	236 218,00						0,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	6 473 945,00			3 751 235,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - Renforcer le développement économique de la région Champagne-Ardenne par le soutien à la recherche, l'innovation et la compétitivité des entreprises
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	1.1 - Accroître les capacités de la recherche publique et privée champardennaise dans les domaines de la S3

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
1.1.1	Montant de la dépense intérieure de R&D (DIRD)	euro	Plus développées	278 000 000,00	2011	300 000 000,00			Décalage dans le temps de 2 ans des statistiques. Donnée 2015 disponible. Dès 2016 : seule la donnée au niveau Grand Est sera disponible? si oui: envisager une clé de répartition entre les 3 ex-régions?

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
1.1.1	Montant de la dépense intérieure de R&D (DIRD)			279 000 000,00			

Axe prioritaire	1 - Renforcer le développement économique de la région Champagne-Ardenne par le soutien à la recherche, l'innovation et la compétitivité des entreprises
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	40,00			123,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	40,00			260,00			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	40,00			114,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	40,00			225,00			
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	12 000 000,00			37 421,00			
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	12 000 000,00			815 542,00			
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	Plus développées	11 000 000,00			37 421,00			
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	Plus développées	11 000 000,00			815 542,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00						0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	9,00			9,00			0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00						0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	20,00			20,00			0,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00						0,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	61 700,00			61 700,00			0,00		



(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00						0,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	761 700,00			761 700,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - Renforcer le développement économique de la région Champagne-Ardenne par le soutien à la recherche, l'innovation et la compétitivité des entreprises
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales
Objectif spécifique	1.2 - Augmenter le nombre d'entreprises développant des projets innovants

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
1.2.1	Dépense intérieure de R&D des entreprises (DIRDE)	euro	Plus développées	193 000 000,00	2011	210 000 000,00			Décalage dans le temps de 2 ans des statistiques. Donnée 2015 disponible. Dès 2016: seule la donnée au niveau Grand Est sera disponible? si oui: envisager une clé de répartition entre les 3 ex-régions?

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
1.2.1	Dépense intérieure de R&D des entreprises (DIRDE)			174 000 000,00			

Axe prioritaire	1 - Renforcer le développement économique de la région Champagne-Ardenne par le soutien à la recherche, l'innovation et la compétitivité des entreprises
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	1 500,00			752,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	1 500,00			1 205,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	7 500,00			740,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	7 500,00			1 054,00			
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	160,00			1,00			
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	160,00			52,00			
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	17 930 000,00			1 524 850,00			
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	17 930 000,00			7 037 406,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00						0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	42,00			8,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	87,00						0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	777,00			751,00			0,00		
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00						0,00		
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	46,00			30,00			0,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00						0,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	59 672,00			64 372,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - Renforcer le développement économique de la région Champagne-Ardenne par le soutien à la recherche, l'innovation et la compétitivité des entreprises
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	1.3 - Augmenter le nombre d'entreprises

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
1.3.1	Taux de survie des entreprises à trois ans	%	Plus développées	71,20	2006	73,60			Taux de survie des entreprises créées en 2010 (74.2%) meilleur que celui des entreprises créées en 2006, touchées directement par la crise. Environnement économique plus favorable avec des secteurs plus porteurs (transports, soutien aux entreprises, santé...) donnée pas mise à jour car plus disponible suite à la fusion des régions
1.3.2	Taux de création d'entreprises	pour mille	Plus développées	139,00	2013	142,00			Publication mi-2016 de l'Agence pour la création d'entreprises (APCE), devenue Agence France Entrepreneur (AFE création) : évolution 2014-2015 = -183 pour mille, soit -18,3%. Cette donnée ne peut toutefois plus être mise à jour suite à la fusion des régions.
1.3.3	Nombre d'entreprises présentes en Champagne-Ardenne	nombre	Plus développées	56 054,00	2013	58 800,00			Publication attendue de l'Agence pour la création d'entreprises (APCE). Or l'APCE n'existe plus (AFE création), la donnée n'est plus disponible suite à la fusion des régions.

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
1.3.1	Taux de survie des entreprises à trois ans						
1.3.2	Taux de création d'entreprises			-183,00			
1.3.3	Nombre d'entreprises présentes en Champagne-Ardenne						

Axe prioritaire	1 - Renforcer le développement économique de la région Champagne-Ardenne par le soutien à la recherche, l'innovation et la compétitivité des entreprises
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3d**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	530,00			258,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	530,00			878,00			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	530,00			130,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	530,00			237,00			
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	36 740 000,00			11 740 220,00			
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	36 740 000,00			25 924 094,00			
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	500,00			87,00			
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	500,00			201,00			
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	Plus développées	10,00			8,00			
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	Plus développées	10,00			18,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	39,00			10,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	748,00			124,00			0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	1,00			10,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	179,00			125,00			0,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	354 800,00			2 159 000,00			0,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	22 955 000,00			21 504 000,00			0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	3,00			15,00			0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	182,00			173,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	0,00			2,00			0,00		
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	14,00			14,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - Renforcer le développement économique de la région Champagne-Ardenne par le soutien à la recherche, l'innovation et la compétitivité des entreprises
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	1.4 - Renforcer la compétitivité des PME et les accompagner vers une croissance durable

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
1.4.1	Chiffre d'affaires à l'exportation des entreprises régionales	euro	Plus développées	10 213 000 000,00	2012	12 000 000 000,00	11 160 403,00		
1.4.2	Evolution de l'emploi salarié	personnes	Plus développées	281 700,00	2013	281 700,00			donnée INSEE disponible pour 2016 : cumul des données départementales

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
1.4.1	Chiffre d'affaires à l'exportation des entreprises régionales	11 226 000,00		11 442 000,00			
1.4.2	Evolution de l'emploi salarié	464 100,00		277 050,00			

Axe prioritaire	2 - Renforcer le développement de la société numérique en Champagne-Ardenne
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	2.1.2	Nombre de sites prioritaires raccordés au THD grâce à l'intervention du FEDER	nombre	Plus développées	40,00			0,00			
S	2.1.2	Nombre de sites prioritaires raccordés au THD grâce à l'intervention du FEDER	nombre	Plus développées	40,00			0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	2.1.2	Nombre de sites prioritaires raccordés au THD grâce à l'intervention du FEDER	0,00			0,00			0,00		
S	2.1.2	Nombre de sites prioritaires raccordés au THD grâce à l'intervention du FEDER	37,00			0,00			0,00		



Axe prioritaire	2 - Renforcer le développement de la société numérique en Champagne-Ardenne
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique
Objectif spécifique	2.1 - Augmenter le taux de raccordement au Très Haut Débit pour favoriser l'économie numérique

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
2.1.1	Taux de sites prioritaires raccordés au Très Haut Débit	%	Plus développées		2015	0,00			L'AG devrait être amenée, en lien avec les autres PO Grand Est, à proposer une modification de cet indicateur dans le cadre de la nouvelle stratégie THD Grand Est.

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
2.1.1	Taux de sites prioritaires raccordés au Très Haut Débit						

Axe prioritaire	2 - Renforcer le développement de la société numérique en Champagne-Ardenne
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2c**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	2.2.2	Nombre de nouveaux services numériques mis en ligne	nombre	Plus développées	25,00			0,00			
S	2.2.2	Nombre de nouveaux services numériques mis en ligne	nombre	Plus développées	25,00			54,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	2.2.2	Nombre de nouveaux services numériques mis en ligne	0,00			0,00			0,00		
S	2.2.2	Nombre de nouveaux services numériques mis en ligne	0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	2 - Renforcer le développement de la société numérique en Champagne-Ardenne
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
Objectif spécifique	2.2 - Augmenter les usages TIC en permettant le développement de nouvelles pratiques en Champagne-Ardenne

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
2.2.3	Nombre de connexions (visiteur unique) sur les nouveaux services numériques en ligne	nombre de visiteurs (en visiteur unique)	Plus développées	0,00	2017	200 000,00			

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
2.2.3	Nombre de connexions (visiteur unique) sur les nouveaux services numériques en ligne						

Axe prioritaire	3 - Soutenir la transition énergétique de la Champagne-Ardenne
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Plus développées	1,50			0,00			
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Plus développées	1,50			0,00			
F	CO33	Efficacité énergétique: Nombre d'utilisateurs d'énergie supplémentaires connectés à des réseaux intelligents	Utilisateurs	Plus développées	1 500,00			0,00			
S	CO33	Efficacité énergétique: Nombre d'utilisateurs d'énergie supplémentaires connectés à des réseaux intelligents	Utilisateurs	Plus développées	1 500,00			0,00			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	120,00			0,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	120,00			0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00			0,00			0,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00			0,00			0,00		
F	CO33	Efficacité énergétique: Nombre d'utilisateurs d'énergie supplémentaires connectés à des réseaux intelligents	0,00			0,00			0,00		
S	CO33	Efficacité énergétique: Nombre d'utilisateurs d'énergie supplémentaires connectés à des réseaux intelligents	0,00			0,00			0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	3 - Soutenir la transition énergétique de la Champagne-Ardenne
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	3.1 - Augmenter la production et la distribution d'énergie renouvelable par le biais d'expérimentations de modes innovants

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
3.1.1	Nombre d'expérimentations ayant donné lieu à des actions de valorisation	nombre	Plus développées	0,00	2013	2,00			<p>Modification du PO proposée: Il est donc proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de modifier l'intitulé de l'OS 3.1 comme suit : augmenter la production et la distribution d'énergie renouvelable notamment par le biais d'expérimentations de modes innovants</li> <li>- de permettre au FEDER d'accompagner les projets de méthanisation agricole (en supprimant la référence à la ligne de partage avec le FEADER).</li> <li>- d'élargir le mode de sélection des projets (Appel à projets, fil de l'eau...) et les conditions d'émergence (Appel à manifestations d'intérêt, fil de l'eau...)</li> </ul>

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
3.1.1	Nombre d'expérimentations ayant donné lieu à des actions de valorisation	0,00					

Axe prioritaire	3 - Soutenir la transition énergétique de la Champagne-Ardenne
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4c**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Plus développées	5 400,00			33,00			
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Plus développées	5 400,00			459,00			
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	Plus développées	2 800 000,00			467 776,00			
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	Plus développées	2 800 000,00			6 219 335,00			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	110,00			272,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	110,00			1 261,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00			0,00			0,00		
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	407,00			0,00			0,00		
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00			0,00			0,00		
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	5 474 042,00			0,00			0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	913,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	3 - Soutenir la transition énergétique de la Champagne-Ardenne
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	3.2 - Réduire la consommation énergétique des bâtiments

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
3.2.1	Pourcentage de logements sociaux en classes E, F et G dans le parc social construit avant 1980	%	Plus développées	34,00	2011	29,00	28,50		Au 1er janvier 2017, 91 485 logements sociaux ont été construits avant 1980, parmi eux 28,5 % ( soit 26 126 logements) ont une classe énergétique E, F ou G, selon RPLS

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
3.2.1	Pourcentage de logements sociaux en classes E, F et G dans le parc social construit avant 1980	31,45		28,94			

Axe prioritaire	4 - Préserver les ressources et lutter contre les risques d'inondations
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 5b**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Personnes	Plus développées	120 000,00			0,00			
S	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Personnes	Plus développées	120 000,00			0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	0,00			0,00			0,00		
S	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	0,00			0,00			0,00		



Axe prioritaire	4 - Préserver les ressources et lutter contre les risques d'inondations
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
Objectif spécifique	4.1 - Réduire la vulnérabilité des territoires aux inondations

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
4.1.1	Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	personnes	Plus développées	500 000,00	2013	620 000,00			

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
4.1.1	Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	529 351,00				509 976,00	

Axe prioritaire	4 - Préserver les ressources et lutter contre les risques d'inondations
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 6d**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	Plus développées	4 000,00			77 074,00			
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	Plus développées	4 000,00			294 685,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	610,00			0,00			0,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	262 414,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	4 - Préserver les ressources et lutter contre les risques d'inondations
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	4.2 - Préserver, restaurer et gérer le patrimoine naturel (espaces naturels remarquables et continuités écologiques)

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
4.2.1	Surface régionale préservée suite aux plans de gestion	hectare	Plus développées	2 928,00	2013	6 000,00			

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
4.2.1	Surface régionale préservée suite aux plans de gestion	3 391,00					

Axe prioritaire	5 - Accompagner le développement et l'aménagement durable des territoires urbains
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 4e**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	5.1.4	Pôles d'échanges aménagés	nombre	Plus développées	3,00			0,00			
S	5.1.4	Pôles d'échanges aménagés	nombre	Plus développées	3,00			1,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	5.1.4	Pôles d'échanges aménagés	0,00			0,00			0,00		
S	5.1.4	Pôles d'échanges aménagés	0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	5 - Accompagner le développement et l'aménagement durable des territoires urbains
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	5.1 - Développer l'usage des transports en commun par l'intermodalité et le développement de lieux d'interconnexion entre réseaux (urbains, interurbains, itinéraires cyclables...)

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
5.1.1	Utilisation des réseaux de transport public	voyageurs km *	Plus développées	310 000 000,00	2013	315 000 000,00			
5.1.2	Gares accessibles aux personnes à mobilité réduite	nombre	Plus développées	4,00	2014	13,00	17,00		gares inscrites dans "accès plus" sur site SNCF
5.1.3	Consommation intérieure de produits pétroliers	litre	Plus développées	13 421 600,00	2013	11 695 000,00			

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
5.1.1	Utilisation des réseaux de transport public						
5.1.2	Gares accessibles aux personnes à mobilité réduite						
5.1.3	Consommation intérieure de produits pétroliers						

Axe prioritaire	5 - Accompagner le développement et l'aménagement durable des territoires urbains
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6e**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	Hectares	Plus développées	8,00			0,00			
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	Hectares	Plus développées	8,00			0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	0,00			0,00			0,00		
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	5 - Accompagner le développement et l'aménagement durable des territoires urbains
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit
Objectif spécifique	5.2 - Reconvertir les friches pour limiter la consommation d'espace foncier

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
5.2.1	Friches restant à réhabiliter dans les EPCI éligibles à l'axe urbain	nombre	Plus développées	47,00	2013	38,00			pas de réhabilitation en 2017, mais il y en aura en 2018.

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
5.2.1	Friches restant à réhabiliter dans les EPCI éligibles à l'axe urbain						

Axe prioritaire	5 - Accompagner le développement et l'aménagement durable des territoires urbains
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 9b**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	Plus développées	905 000,00			0,00			
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	Plus développées	905 000,00			7 470,00			
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Mètres carrés	Plus développées	44 000,00			0,00			
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Mètres carrés	Plus développées	44 000,00			2 726,00			
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	Plus développées	6 000,00			0,00			
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	Plus développées	6 000,00			0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00			0,00			0,00		
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00			0,00			0,00		
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	0,00			0,00			0,00		
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	0,00			0,00			0,00		
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00			0,00			0,00		
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00			0,00			0,00		



Axe prioritaire	5 - Accompagner le développement et l'aménagement durable des territoires urbains
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales
Objectif spécifique	5.3 - Améliorer l'attractivité du territoire par la requalification des espaces urbains

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
5.3.2	Nombre d'usagers fréquentant les infrastructures/équipements créés ou étendus dans le domaine socio-culturel et sportif	nombre d'usagers	Plus développées	64 050,00	2016	164 050,00			
5.3.3	Nombre de nouveaux étudiants inscrits à l'Université dans les cursus créés en lien avec l'extension de l'infrastructure	Nombre	Plus développées	0,00	2017	225,00			

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
5.3.2	Nombre d'usagers fréquentant les infrastructures/équipements créés ou étendus dans le domaine socio-culturel et sportif						
5.3.3	Nombre de nouveaux étudiants inscrits à l'Université dans les cursus créés en lien avec l'extension de l'infrastructure						

Axe prioritaire	6 - Développer les compétences et les qualifications
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

**Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 6 / 10iii**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2017	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées						109,00	56,00	53,00				56,00	53,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées						280,00	132,00	148,00				128,00	132,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	70,00 %	%	%	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées						311,00	148,00	163,00				94,00	84,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées						666,00	312,00	354,00				254,00	259,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						122,00	48,00	74,00				0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						1,00	0,00	1,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						102,00	39,00	63,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	4,00	16,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	54,00	79,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	58,00	95,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	48,00	74,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	39,00	63,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	6 - Développer les compétences et les qualifications
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2017						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
S02	Participants suivant un enseignement ou une formation trois mois après le terme de leur participation	Plus développées	Proportion (%)		Proportion	18,00 %						0,00 %	0,00%	0,00%	0,00 %	0,00%	0,00%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016						2015							
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Qualitative	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Qualitative
S02	Participants suivant un enseignement ou une formation trois mois après le terme de leur participation	Plus développées	%	%	%	12,00%	12,00%	13,00%		%	%	%	0,00%	0,00%	0,00%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014						
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Qualitative
S02	Participants suivant un enseignement ou une formation trois mois après le terme de leur participation	Plus développées	%	%	%	0,00%	0,00%	0,00%	

Axe prioritaire	6 - Développer les compétences et les qualifications
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 6 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	5 000,00	2 500,00	2 500,00	796,00	356,00	440,00	0,16	0,14	0,18	130,00	73,00	57,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	580,00	290,00	290,00	351,00	149,00	202,00	0,61	0,51	0,70	43,00	24,00	19,00
CO03	personnes inactives	Plus développées				751,00	395,00	356,00				751,00	395,00	356,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				489,00	259,00	230,00				489,00	259,00	230,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	2 996,00	1 498,00	1 498,00	1 201,00	612,00	589,00	0,40	0,41	0,39	851,00	454,00	397,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	74,00	37,00	37,00	20,00	6,00	14,00	0,27	0,16	0,38	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				20,00	6,00	14,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées				678,00	361,00	317,00				465,00	276,00	189,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées				699,00	321,00	378,00				354,00	168,00	186,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées				60,00	25,00	35,00				1,00	0,00	1,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Plus développées				602,00	274,00	328,00				367,00	180,00	187,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Plus développées				308,00	119,00	189,00				202,00	88,00	114,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Plus développées				245,00	94,00	151,00				172,00	79,00	93,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées				303,00	122,00	181,00				133,00	63,00	70,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	125,00	63,00	62,00	88,00	45,00	43,00	0,70	0,71	0,69	21,00	14,00	7,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées				792,00	351,00	441,00				386,00	183,00	203,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées				56,00	33,00	23,00				43,00	24,00	19,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées				444,00	207,00	237,00				233,00	124,00	109,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					1 547,00						881,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	666,00	283,00	383,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	308,00	125,00	183,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	350,00	158,00	192,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	20,00	6,00	14,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	20,00	6,00	14,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	213,00	85,00	128,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	345,00	153,00	192,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	59,00	25,00	34,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Plus développées	235,00	94,00	141,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Plus développées	106,00	31,00	75,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Plus développées	73,00	15,00	58,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	170,00	59,00	111,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	67,00	31,00	36,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	406,00	168,00	238,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	13,00	9,00	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	211,00	83,00	128,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		

CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0.00		0.00		0.00
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0.00		0.00		0.00
	Total général des participants		666.00		0.00		0.00

Axe prioritaire	6 - Développer les compétences et les qualifications
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 6

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2017		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Axe prioritaire	6 - Développer les compétences et les qualifications
Priorité d'investissement	10iv - Amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail, passage plus aisé du système éducatif au monde du travail et amélioration tant de l'enseignement professionnel et des filières de formation que de leur qualité, en misant notamment sur des mécanismes permettant d'anticiper les compétences, l'adaptation des programmes d'enseignement des cours ainsi que l'introduction et la mise en place de systèmes d'apprentissage articulés autour du travail, notamment des modèles de formation en alternance et d'apprentissage

**Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 6 / 10iv**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2017		
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées					0,00			0,00					0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées					2 307,00	1 410,00	897,00						0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées					2 530,00	2 006,00	524,00						0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	CO06 moins de 25 ans	Proportion	81,00 %	%	88,00	52,00	36,00	0,01					0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					2,00	0,00	2,00						0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					4 403,00	3 258,00	1 145,00						0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					11,00	1,00	10,00						0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées					2 783,00	1 929,00	854,00						0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					1,00	0,00	1,00						0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					6,00	0,00	6,00						0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	814,00	603,00	596,00	294,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	836,00	285,00	1 170,00	239,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	19,00	15,00	33,00	21,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	1 563,00	610,00	1 695,00	535,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	1,00	2,00	0,00	8,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	765,00	463,00	1 164,00	391,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	1,00	0,00	5,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	6 - Développer les compétences et les qualifications
Priorité d'investissement	10iv - Amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail, passage plus aisé du système éducatif au monde du travail et amélioration tant de l'enseignement professionnel et des filières de formation que de leur qualité, en misant notamment sur des mécanismes permettant d'anticiper les compétences, l'adaptation des programmes d'enseignement des cours ainsi que l'introduction et la mise en place de systèmes d'apprentissage articulés autour du travail, notamment des modèles de formation en alternance et d'apprentissage

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2017								
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative		

  

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016						2015											
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative				
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	

  

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014								
			Cumulé			Total annuel			Qualitative		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes			



Axe prioritaire	6 - Développer les compétences et les qualifications
Priorité d'investissement	10iv - Amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail, passage plus aisé du système éducatif au monde du travail et amélioration tant de l'enseignement professionnel et des filières de formation que de leur qualité, en misant notamment sur des mécanismes permettant d'anticiper les compétences, l'adaptation des programmes d'enseignement des cours ainsi que l'introduction et la mise en place de systèmes d'apprentissage articulés autour du travail, notamment des modèles de formation en alternance et d'apprentissage

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 6 / 10iv

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées				19,00	2,00	17,00				0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées				6,00	1,00	5,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées				5,00	1,00	4,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées				11 524,00	8 207,00	3 317,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	19 592,00	9 796,00	9 796,00	11 110,00	8 058,00	3 052,00	0,57	0,82	0,31	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées				24,00	4,00	20,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				4,00	1,00	3,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées				6 182,00	4 597,00	1 585,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées				4 544,00	3 116,00	1 428,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées				726,00	431,00	295,00				0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Plus développées				10,00	1,00	9,00				0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Plus développées				5,00	1,00	4,00				0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Plus développées				152,00	80,00	72,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées				481,00	352,00	129,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées				150,00	104,00	46,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées				4 567,00	3 337,00	1 230,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées				71,00	64,00	7,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées				6 558,00	4 896,00	1 662,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					11 548,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	7,00	2,00	5,00	12,00	0,00	12,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	2,00	1,00	1,00	4,00	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	1,00	0,00	1,00	4,00	1,00	3,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	6 584,00	4 562,00	2 022,00	4 940,00	3 645,00	1 295,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	6 402,00	4 496,00	1 906,00	4 708,00	3 562,00	1 146,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	12,00	2,00	10,00	12,00	2,00	10,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	1,00	1,00	0,00	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	3 662,00	2 615,00	1 047,00	2 520,00	1 982,00	538,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	2 617,00	1 773,00	844,00	1 927,00	1 343,00	584,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	244,00	127,00	117,00	482,00	304,00	178,00	0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Plus développées	2,00	0,00	2,00	8,00	1,00	7,00	0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Plus développées	1,00	0,00	1,00	4,00	1,00	3,00	0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Plus développées	50,00	29,00	21,00	102,00	51,00	51,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	286,00	218,00	68,00	195,00	134,00	61,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	93,00	66,00	27,00	57,00	38,00	19,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	2 582,00	1 836,00	746,00	1 985,00	1 501,00	484,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	42,00	37,00	5,00	29,00	27,00	2,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	3 724,00	2 714,00	1 010,00	2 834,00	2 182,00	652,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		

CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		6 592,00			4 956,00			0,00		

Axe prioritaire	6 - Développer les compétences et les qualifications
Priorité d'investissement	10iv - Amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail, passage plus aisé du système éducatif au monde du travail et amélioration tant de l'enseignement professionnel et des filières de formation que de leur qualité, en misant notamment sur des mécanismes permettant d'anticiper les compétences, l'adaptation des programmes d'enseignement des cours ainsi que l'introduction et la mise en place de systèmes d'apprentissage articulés autour du travail, notamment des modèles de formation en alternance et d'apprentissage

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 6

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2017		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
S01	Nombre de connexions au portail ARIFOR	Plus développées	nombre	5 355 230,00			91 609,00	0,00	0,00	0,02			0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
S01	Nombre de connexions au portail ARIFOR	Plus développées	47 347,00			44 262,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	7 - Intégrer les jeunes sans emploi, qui ne suivent ni études ni formation, dans le marché du travail
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

**Tableau 2B : Indicateurs de résultat pour l'IEJ par axe prioritaire ou partie d'axe prioritaire (article 19, paragraphe 3, et annexes I et II du règlement FSE) - 7 / 8ii**

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2017	
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	80,00 %	%	%	1 020,00	558,00	462,00	0,74			47,00	20,00
CR02	participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	50,00 %	%	%	1 098,00	582,00	516,00	1,27			10,00	2,00
CR03	participants chômeurs qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	55,00 %	%	%	983,00	516,00	467,00	1,03			57,00	22,00
CR04	participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme						440,00	247,00	193,00				15,00	11,00
CR05	participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation						451,00	263,00	188,00				32,00	1,00
CR06	participants chômeurs de longue durée qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						361,00	187,00	174,00				18,00	11,00
CR07	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme						799,00	475,00	324,00				135,00	24,00
CR08	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation						595,00	348,00	247,00				71,00	4,00
CR09	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent un enseignement/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						617,00	389,00	228,00				195,00	56,00
CR10	participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	17,00 %	%	%	588,00	340,00	248,00	1,99			38,00	22,00
CR11	participants exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	38,00 %	%	%	664,00	365,00	299,00	1,01			115,00	58,00
CR12	participants exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation						4,00	3,00	1,00				0,00	0,00
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,						120,00	66,00	54,00				12,00	5,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation						635,00	355,00	280,00				69,00	7,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation						361,00	170,00	191,00				6,00	3,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						697,00	421,00	276,00				149,00	48,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						1 796,00	1 016,00	780,00				203,00	53,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						676,00	373,00	303,00				116,00	58,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						492,00	274,00	218,00				76,00	34,00

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	287,00	287,00	224,00	155,00	0,00	0,00
CR02	participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	369,00	361,00	203,00	153,00	0,00	0,00
CR03	participants chômeurs qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	318,00	336,00	141,00	109,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	terme de leur participation							
CR04	participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme		85,00	91,00	147,00	91,00	0,00	0,00
CR05	participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation		106,00	99,00	125,00	88,00	0,00	0,00
CR06	participants chômeurs de longue durée qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		82,00	95,00	87,00	68,00	0,00	0,00
CR07	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme		238,00	206,00	102,00	94,00	0,00	0,00
CR08	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation		193,00	161,00	84,00	82,00	0,00	0,00
CR09	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent un enseignement/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		136,00	114,00	58,00	58,00	0,00	0,00
CR10	participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	191,00	134,00	111,00	92,00	0,00	0,00
CR11	participants exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	175,00	198,00	75,00	43,00	0,00	0,00
CR12	participants exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation		3,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,		41,00	41,00	13,00	8,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation		162,00	152,00	124,00	121,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation		158,00	174,00	6,00	14,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		195,00	182,00	77,00	46,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		575,00	532,00	238,00	195,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		175,00	198,00	82,00	47,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		132,00	141,00	66,00	43,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	7 - Intégrer les jeunes sans emploi, qui ne suivent ni études ni formation, dans le marché du travail
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2017					
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016						2015							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

Axe prioritaire	7 - Intégrer les jeunes sans emploi, qui ne suivent ni études ni formation, dans le marché du travail
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 7 / 8ii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée					1 734,00	946,00	788,00				108,00	72,00	36,00
CO02	chômeurs de longue durée					651,00	373,00	278,00				37,00	23,00	14,00
CO03	personnes inactives					1 071,00	644,00	427,00				292,00	226,00	66,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation					1 071,00	644,00	427,00				292,00	226,00	66,00
CO06	moins de 25 ans					2 652,00	1 513,00	1 139,00				397,00	295,00	102,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)					1 332,00	800,00	532,00				235,00	185,00	50,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)					1 338,00	726,00	612,00				161,00	110,00	51,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)					70,00	32,00	38,00				4,00	3,00	1,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi					880,00	463,00	417,00				64,00	46,00	18,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge					326,00	143,00	183,00				20,00	15,00	5,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge					165,00	61,00	104,00				6,00	5,00	1,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)					339,00	195,00	144,00				24,00	17,00	7,00
CO16	participants handicapés					69,00	50,00	19,00				10,00	10,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées					1 163,00	639,00	524,00				137,00	115,00	22,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement					95,00	62,00	33,00				3,00	2,00	1,00
CO19	personnes venant de zones rurales					900,00	525,00	375,00				183,00	149,00	34,00
	Total général des participants					2 805,00						400,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		1 139,00	590,00	549,00	487,00	284,00	203,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée		304,00	159,00	145,00	310,00	191,00	119,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives		533,00	290,00	243,00	246,00	128,00	118,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		533,00	290,00	243,00	246,00	128,00	118,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans		1 534,00	813,00	721,00	721,00	405,00	316,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)		625,00	354,00	271,00	472,00	261,00	211,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)		917,00	465,00	452,00	260,00	151,00	109,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)		66,00	29,00	37,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi		544,00	279,00	265,00	272,00	138,00	134,00	0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge		152,00	54,00	98,00	154,00	74,00	80,00	0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge		86,00	17,00	69,00	73,00	39,00	34,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)		196,00	113,00	83,00	119,00	65,00	54,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés		36,00	24,00	12,00	23,00	16,00	7,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées		712,00	351,00	361,00	314,00	173,00	141,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement		51,00	32,00	19,00	41,00	28,00	13,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales		538,00	269,00	269,00	179,00	107,00	72,00	0,00	0,00	0,00
	Total général des participants		1 672,00			733,00			0,00		

Axe prioritaire	7 - Intégrer les jeunes sans emploi, qui ne suivent ni études ni formation, dans le marché du travail
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 7

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2017		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
7.1.1	Moins de 25 ans		nombre	5 036,00			2 652,00	1 513,00	1 139,00	0,53			397,00	295,00	102,00
7.1.2	Jeunes de 25 ans		Nombre	144,00			153,00	77,00	76,00	1,06			3,00	3,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
7.1.1	Moins de 25 ans		1 534,00	813,00	721,00	721,00	405,00	316,00	0,00	0,00	0,00
7.1.2	Jeunes de 25 ans		138,00	67,00	71,00	12,00	7,00	5,00			



## Axes prioritaires pour l'assistance technique

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8**

Axe prioritaire		8 - Mettre en œuvre une assistance technique adaptée au Programme FEDER									
(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	8.1.1	Agents cofinancés par l'assistance technique	équivalents temps plein		29,00			0,00			
S	8.1.1	Agents cofinancés par l'assistance technique	équivalents temps plein		29,00			0,60	0,00	0,60	
F	8.1.2	Actions pour renforcer la capacité des bénéficiaires pour gérer les fonds européens	nombre de participants		200,00			0,00			
S	8.1.2	Actions pour renforcer la capacité des bénéficiaires pour gérer les fonds européens	nombre de participants		200,00			0,00			
F	8.2.1	Nombre d'événements publics d'information	nombre		20,00			0,00			
S	8.2.1	Nombre d'événements publics d'information	nombre		20,00			1,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	8.1.1	Agents cofinancés par l'assistance technique				0,00			0,00		
S	8.1.1	Agents cofinancés par l'assistance technique	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00		
F	8.1.2	Actions pour renforcer la capacité des bénéficiaires pour gérer les fonds européens				0,00			0,00		
S	8.1.2	Actions pour renforcer la capacité des bénéficiaires pour gérer les fonds européens				0,00			0,00		
F	8.2.1	Nombre d'événements publics d'information				0,00			0,00		
S	8.2.1	Nombre d'événements publics d'information	0,00			4,00			0,00		

Axe prioritaire	9 - Mettre en œuvre une assistance technique adaptée au Programme FSE
-----------------	---

**Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 9**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Axe prioritaire	9 - Mettre en œuvre une assistance technique adaptée au Programme FSE
-----------------	---

**Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 9**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2017		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
8.1.1	Agents cofinancés par l'assistance technique		équivalents temps plein	9,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00
8.1.2	Actions pour renforcer la capacité des bénéficiaires pour gérer les fonds européens		nombre de participants	220,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
8.1.1	Agents cofinancés par l'assistance technique		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8.1.2	Actions pour renforcer la capacité des bénéficiaires pour gérer les fonds européens		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises**

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	39
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	1
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	87
CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0

**Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance**

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2017 Cumul total	2017 Cumul - hommes	2017 Cumul - femmes	2017 Total annuel	2017 Total annuel - hommes	2017 Total annuel - femmes
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	1 133,00					
1	O	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	FEDER	Plus développées	14,00					
1	O	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	FEDER	Plus développées	6,00					
1	F	IF1	Coût total certifié	euro	FEDER	Plus développées	34 421 504,62					
2	F	IF1	Coût total certifié	euro	FEDER	Plus développées	533 788,51					
2	O	2.1.2	Nombre de sites prioritaires raccordés au THD grâce à l'intervention du FEDER	nombre	FEDER	Plus développées	0,00					
3	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	Plus développées	0,00					
3	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	33,00					
3	F	IF1	Coût total certifié	euro	FEDER	Plus développées	4 902 858,66					
4	O	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Persons	FEDER	Plus développées	0,00					
4	F	IF1	Coût total certifié	euro	FEDER	Plus développées	3 872 213,64					
5	O	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Square meters	FEDER	Plus développées	0,00					
5	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	Plus développées	0,00					
5	F	IF1	Coût total certifié	euro	FEDER	Plus développées	0,00					
6	O	CO06	moins de 25 ans	Number	FSE	Plus développées	12 311,00	8 670,00	3 641,00	851,00	454,00	397,00
6	F	IF1	Coût total certifié	euro	FSE	Plus développées	4 114 101,85					
7	F	IF1	Coût total certifié	euro	IEJ		11 679 916,44					
7	O	7.1.1	Moins de 25 ans	nombre	IEJ		2 652,00	1 513,00	1 139,00	397,00	295,00	102,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2016 Cumul total	2015 Cumul total	2014 Cumul total	Observations
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées				
1	O	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	FEDER	Plus développées				
1	O	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	FEDER	Plus développées				
1	F	IF1	Coût total certifié	euro	FEDER	Plus développées				
2	F	IF1	Coût total certifié	euro	FEDER	Plus développées				
2	O	2.1.2	Nombre de sites prioritaires raccordés au THD grâce à l'intervention du FEDER	nombre	FEDER	Plus développées				
3	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	Plus développées				
3	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées				
3	F	IF1	Coût total certifié	euro	FEDER	Plus développées				
4	O	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Persons	FEDER	Plus développées				
4	F	IF1	Coût total certifié	euro	FEDER	Plus développées				
5	O	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Square meters	FEDER	Plus développées				
5	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	Plus développées				
5	F	IF1	Coût total certifié	euro	FEDER	Plus développées				
6	O	CO06	moins de 25 ans	Number	FSE	Plus développées	11 460,00	4 708,00	0,00	
6	F	IF1	Coût total certifié	euro	FSE	Plus développées				
7	F	IF1	Coût total certifié	euro	IEJ					
7	O	7.1.1	Moins de 25 ans	nombre	IEJ		2 255,00	721,00	0,00	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	815			2 070,00		
1	O	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	FEDER	Plus développées	20			80,00		
1	O	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	FEDER	Plus développées	30			80,00		
1	F	IF1	Coût total certifié	euro	FEDER	Plus développées	67 686 355,00			265 638 000,00		
2	F	IF1	Coût total certifié	euro	FEDER	Plus développées	14 005 453,00			54 965 000,00		
2	O	2.1.2	Nombre de sites prioritaires raccordés au THD grâce à l'intervention du FEDER	nombre	FEDER	Plus développées	10			40,00		

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
3	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	Plus développées	0,5			1,50		
3	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	1200			5 400,00		
3	F	IF1	Coût total certifié	euro	FEDER	Plus développées	28 060 593,00			110 125 000,00		
4	O	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Persons	FEDER	Plus développées	20000			120 000,00		
4	F	IF1	Coût total certifié	euro	FEDER	Plus développées	7 033 685,00			27 604 000,00		
5	O	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Square meters	FEDER	Plus développées	10000			44 000,00		
5	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	Plus développées	1500			6 000,00		
5	F	IF1	Coût total certifié	euro	FEDER	Plus développées	15 449 570,00			60 632 500,00		
6	O	CO06	moins de 25 ans	Number	FSE	Plus développées	10722	5361	5361	22 588,00	11 294,00	11 294,00
6	F	IF1	Coût total certifié	euro	FSE	Plus développées	17 523 938,00			62 664 012,00		
7	F	IF1	Coût total certifié	euro	IEJ		15904905			25 132 836,00		
7	O	7.1.1	Moins de 25 ans	nombre	IEJ		3675			5 036,00		

### 3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

**Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme**

(telle que définie dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 [Modèle pour la transmission des données financières])

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	Plus développées	Total	265 638 000,00	31,50	105 509 590,50	39,72%	61 463 513,18	41 815 255,96	15,74%	297
2	FEDER	Plus développées	Total	54 965 000,00	40,00	3 525 939,08	6,41%	3 525 939,08	1 361 528,37	2,48%	6
3	FEDER	Plus développées	Total	110 125 000,00	26,45	7 936 594,18	7,21%	7 936 594,18	5 091 890,26	4,62%	4
4	FEDER	Plus développées	Total	27 604 000,00	50,00	7 922 406,99	28,70%	7 867 076,76	4 294 593,51	15,56%	67
5	FEDER	Plus développées	Total	60 632 500,00	43,90	513 850,00	0,85%	513 850,00	0,00	0,00%	1
6	FSE	Plus développées	Total	62 664 012,00	50,00	19 103 050,02	30,48%	18 974 332,75	7 450 081,23	11,89%	48
7	IEJ		Total	25 132 836,00	66,67	14 665 887,09	58,35%	14 529 590,94	14 451 813,65	57,50%	21
8	FEDER	Plus développées	Total	12 708 274,00	50,00	527 618,00	4,15%	527 618,00	0,00	0,00%	1
9	FSE	Plus développées	Total	3 160 490,00	50,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
<b>Total</b>	<b>FEDER</b>	<b>Plus développées</b>		<b>531 672 774,00</b>	<b>34,15</b>	<b>125 935 998,75</b>	<b>23,69%</b>	<b>81 834 591,20</b>	<b>52 563 268,10</b>	<b>9,89%</b>	<b>376</b>
<b>Total</b>	<b>FSE</b>	<b>Plus développées</b>		<b>65 824 502,00</b>	<b>50,00</b>	<b>19 103 050,02</b>	<b>29,02%</b>	<b>18 974 332,75</b>	<b>7 450 081,23</b>	<b>11,32%</b>	<b>48</b>
<b>Total</b>	<b>IEJ</b>			<b>25 132 836,00</b>	<b>66,67</b>	<b>14 665 887,09</b>	<b>58,35%</b>	<b>14 529 590,94</b>	<b>14 451 813,65</b>	<b>57,50%</b>	<b>21</b>
<b>Total général</b>				<b>622 630 112,00</b>	<b>37,14</b>	<b>159 704 935,86</b>	<b>25,65%</b>	<b>115 338 514,89</b>	<b>74 465 162,98</b>	<b>11,96%</b>	<b>445</b>

**Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]**

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Categorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	Plus développées	001	01	01	07	03		04	FR21	706 170,00	331 144,00	118 030,15	2
1	FEDER	Plus développées	001	01	01	07	03		07	FR21	9 257 877,00	2 467 373,00	8 417 030,40	22
1	FEDER	Plus développées	001	01	02	07	03		05	FR21	1 290 000,00	350 376,00	820 263,50	1
1	FEDER	Plus développées	001	01	02	07	03		06	FR21	443 500,00	88 700,00	500 340,00	1
1	FEDER	Plus développées	001	01	02	07	03		07	FR21	17 099 673,50	4 630 909,80	6 194 677,47	29
1	FEDER	Plus développées	001	01	02	07	03		08	FR21	300 440,00	300 440,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	001	01	02	07	03		11	FR21	300 000,00	90 000,00	244 587,24	1
1	FEDER	Plus développées	001	01	02	07	03		24	FR21	1 924 230,00	420 574,00	295 060,00	5
1	FEDER	Plus développées	001	01	03	07	03		07	FR21	1 643 797,60	339 346,00	595 260,70	4
1	FEDER	Plus développées	056	01	01	07	01		01	FR21	474 320,00	166 012,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	056	01	01	07	01		06	FR21	1 263 748,00	631 874,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	056	01	01	07	01		13	FR21	912 008,80	380 725,21	0,00	2
1	FEDER	Plus développées	056	01	01	07	01		20	FR21	1 285 618,00	321 404,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	056	01	01	07	01		24	FR21	475 690,00	210 938,76	0,00	2
1	FEDER	Plus développées	056	01	02	07	01		07	FR21	374 575,00	224 745,00	378 595,17	1
1	FEDER	Plus développées	056	01	02	07	01		11	FR21	311 644,00	134 421,20	0,00	2
1	FEDER	Plus développées	056	01	03	07	01		07	FR21	151 607,00	75 803,50	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	057	01	01	07	01		04	FR21	849 230,00	296 936,75	0,00	2
1	FEDER	Plus développées	057	01	01	07	01		24	FR21	1 113 955,00	556 978,00	441 271,54	1
1	FEDER	Plus développées	057	01	02	07	01		03	FR21	528 186,44	264 092,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	057	01	02	07	01		07	FR21	2 960 057,87	884 357,28	0,00	5
1	FEDER	Plus développées	057	01	03	07	01		07	FR21	420 000,00	105 000,00	177 956,66	1
1	FEDER	Plus développées	058	01	01	07	01		24	FR21	4 789 992,65	4 789 992,65	1 767 602,42	21
1	FEDER	Plus développées	058	01	03	07	01		24	FR21	5 671 716,45	5 671 716,45	5 725 777,70	1
1	FEDER	Plus développées	060	01	01	01	01		24	FR21	64 500,00	64 500,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	060	01	01	07	01		19	FR21	1 434 605,00	1 434 605,00	274 968,26	11
1	FEDER	Plus développées	060	01	01	07	01		24	FR21	7 142 891,16	7 071 812,00	960 318,83	66
1	FEDER	Plus développées	060	01	02	07	01		24	FR21	940 000,00	940 000,00	748 418,59	1
1	FEDER	Plus développées	061	01	01	07	01		06	FR21	420 156,00	105 038,00	0,00	1



Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension							Données financières				
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	Plus développées	061	01	01	07	01		13	FR21	666 625,00	329 546,38	443 489,40	2
1	FEDER	Plus développées	062	01	01	07	01		01	FR21	426 861,00	213 430,50	339 048,58	2
1	FEDER	Plus développées	062	01	01	07	01		05	FR21	37 889,76	21 136,24	0,00	2
1	FEDER	Plus développées	062	01	01	07	01		07	FR21	1 184 141,15	565 314,20	0,00	7
1	FEDER	Plus développées	062	01	01	07	01		08	FR21	135 285,67	81 171,40	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	062	01	01	07	01		17	FR21	243 746,00	194 996,80	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	062	01	01	07	01		19	FR21	2 469 086,38	2 469 086,38	53 170,29	14
1	FEDER	Plus développées	062	01	01	07	01		24	FR21	3 697 021,28	2 896 436,18	2 553 663,91	13
1	FEDER	Plus développées	062	01	02	07	01		04	FR21	1 786 656,00	481 331,25	0,00	2
1	FEDER	Plus développées	062	01	02	07	01		05	FR21	906 000,00	226 500,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	062	01	02	07	01		06	FR21	105 908,75	52 954,37	5 737,63	2
1	FEDER	Plus développées	062	01	02	07	01		07	FR21	5 537 507,63	2 073 412,75	107 328,94	15
1	FEDER	Plus développées	062	01	02	07	01		11	FR21	14 316,12	8 589,66	22 931,73	1
1	FEDER	Plus développées	062	01	02	07	01		20	FR21	1 482 877,00	611 508,00	0,00	2
1	FEDER	Plus développées	062	01	02	07	01		24	FR21	310 260,00	155 130,00	252 474,28	1
1	FEDER	Plus développées	062	01	03	07	01		07	FR21	270 650,20	135 325,10	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	063	01	01	07	01		13	FR21	2 262 950,13	2 262 950,13	810 772,81	3
1	FEDER	Plus développées	064	01	03	07	01		24	FR21	82 834,95	28 992,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	066	01	01	07	03		04	FR21	102 515,00	102 515,00	101 728,54	1
1	FEDER	Plus développées	066	01	01	07	03		07	FR21	1 809 639,00	1 333 388,30	68 312,48	4
1	FEDER	Plus développées	066	01	01	07	03		19	FR21	138 100,00	138 100,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	066	01	01	07	03		24	FR21	6 953 687,30	6 465 419,10	3 972 119,41	12
1	FEDER	Plus développées	067	01	01	07	01		13	FR21	899 027,65	899 027,65	241 057,37	2
1	FEDER	Plus développées	067	01	01	07	01		18	FR21	145 700,00	84 000,00	88 381,54	1
1	FEDER	Plus développées	067	01	01	07	03		19	FR21	179 100,00	126 000,00	187 106,18	1
1	FEDER	Plus développées	067	01	01	07	03		24	FR21	1 423 286,53	566 517,00	41 626,11	5
1	FEDER	Plus développées	067	01	02	07	03		01	FR21	420 216,40	126 064,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	067	01	02	07	03		03	FR21	1 906 600,00	381 200,00	1 906 050,00	1
1	FEDER	Plus développées	067	01	02	07	03		18	FR21	130 270,86	130 270,86	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	072	01	01	07	03		08	FR21	1 109 484,70	887 587,76	1 406 648,90	1
1	FEDER	Plus développées	072	01	01	07	03		24	FR21	272 500,00	222 828,00	303 405,92	1
1	FEDER	Plus développées	072	01	02	07	03		08	FR21	1 941 587,36	1 941 587,36	1 250 043,31	2

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension							Données financières				
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	Plus développées	072	01	02	07	03		18	FR21	1 907 069,21	1 901 382,21	0,00	3
2	FEDER	Plus développées	046	01	02	07	02		13	FR21	120 449,25	120 449,25	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	078	01	01	07	02		19	FR21	460 000,00	460 000,00	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	078	01	03	07	02		13	FR21	589 118,00	589 118,00	293 951,35	1
2	FEDER	Plus développées	081	01	01	07	02		20	FR21	1 326 669,21	1 326 669,21	1 067 577,02	2
2	FEDER	Plus développées	081	01	02	07	02		20	FR21	1 029 702,62	1 029 702,62	0,00	1
3	FEDER	Plus développées	014	01	01	07	04		24	FR21	6 610 000,00	6 610 000,00	4 503 373,83	2
3	FEDER	Plus développées	014	01	02	07	04		24	FR21	780 000,00	780 000,00	0,00	1
3	FEDER	Plus développées	014	01	03	07	04		24	FR21	546 594,18	546 594,18	588 516,43	1
4	FEDER	Plus développées	085	01	01	07	06		15	FR21	26 767,51	26 767,51	28 493,81	1
4	FEDER	Plus développées	085	01	01	07	06		22	FR21	559 779,21	549 906,73	336 910,86	8
4	FEDER	Plus développées	085	01	03	07	06		18	FR21	484 842,80	484 842,80	0,00	3
4	FEDER	Plus développées	085	01	03	07	06		19	FR21	825 848,00	784 348,00	0,00	1
4	FEDER	Plus développées	085	01	03	07	06		22	FR21	3 669 946,77	3 669 946,77	3 609 048,94	25
4	FEDER	Plus développées	086	01	03	07	06		18	FR21	349 121,73	349 121,73	35 313,29	7
4	FEDER	Plus développées	086	01	03	07	06		22	FR21	637 761,38	637 761,38	100 685,00	4
4	FEDER	Plus développées	087	01	03	01	05		22	FR21	55 817,59	55 817,59	0,00	1
4	FEDER	Plus développées	087	01	03	07	05		22	FR21	1 252 058,65	1 248 100,90	184 141,61	16
4	FEDER	Plus développées	087	01	03	07	06		22	FR21	60 463,35	60 463,35	0,00	1
5	FEDER	Plus développées	055	01	02	02	09		24	FR21	513 850,00	513 850,00	0,00	1
6	FSE	Plus développées	117	01	01	07		08, 08, 08, 08, 08, 08, 08	19	FR21	2 347 056,26	2 308 500,00	0,00	2
6	FSE	Plus développées	117	01	02	07		08, 08, 08, 08, 08, 08, 08	19	FR21	1 675 800,00	1 675 800,00	0,00	2
6	FSE	Plus développées	117	07	01	07		08, 08, 08, 08, 08, 08, 08	19	FR21	7 492 559,80	7 492 559,80	828 527,99	2
6	FSE	Plus développées	117	07	02	07		08, 08, 08, 08, 08, 08, 08	19	FR21	398 879,40	398 879,40	0,00	1
6	FSE	Plus développées	118	01	01	07		08, 08, 08, 08, 08, 08, 08	19	FR21	7 188 754,56	7 098 593,55	6 621 553,24	41
7	IEJ		103	01	01	07			19	FR21	3 247 166,58	3 247 166,58	3 287 717,10	13
7	IEJ		103	01	02	07			19	FR21	7 132 395,79	6 996 099,64	7 844 430,86	7
7	IEJ		103	07	01	07			19	FR21	4 286 324,72	4 286 324,72	3 319 665,69	1
8	FEDER	Plus développées	123	01	07	07			24	FR21	527 618,00	527 618,00	0,00	1
9	FSE	Plus développées	121	01	07	07		08, 08, 08, 08, 08, 08, 08	24	FR21	0,00	0,00	0,00	0

**Tableau 8: L'utilisation du financement croisé**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
<b>Utilisation du financement croisé</b>	<b>Axe prioritaire</b>	<b>Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)</b>	<b>Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)</b>	<b>Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)</b>	<b>Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)</b>
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	4	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	5	0,00		0,00	
coûts éligibles pour	6	0,00		0,00	

un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE					
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	8	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	9	0,00		0,00	

**Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»)**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
<b>Axe prioritaire</b>	<b>Montant du soutien de l'Union envisagé pour les opérations réalisées en dehors de la zone du programme sur la base d'opérations sélectionnées (en euros)</b>	<b>Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (2/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)</b>	<b>Montant du soutien de l'Union aux opérations réalisées en dehors de la zone du programme sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)</b>	<b>Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (4/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)</b>
1	0,00		0,00	
2	0,00		0,00	
3	0,00		0,00	
4	0,00		0,00	
5	0,00		0,00	
8	0,00		0,00	

**Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)**

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]
0,00		0,00	

**Tableau 11: Allocation de ressources de l'IEJ aux jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles**

Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union au titre de l'IEJ (dotation propre à l'IEJ et soutien du FSE correspondant) prévu pour être alloué à des jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles (en euros), tel qu'indiqué à la section 2.A.6.1 du programme opérationnel	Montant du soutien de l'Union au titre de l'IEJ (dotation propre à l'IEJ et soutien du FSE correspondant) alloué à des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 éligibles (en euros)	Dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions éligibles (en euros)	Soutien de l'Union correspondant aux dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions admissibles, résultant de l'application d'un taux de cofinancement de l'axe prioritaire (en euros)
7	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

#### 4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

L'AG a fait le choix de lancer une seule évaluation qui sera centrée sur la performance et la modification des indicateurs, et ce dès fin 2017. Il s'agit d'une démarche concertée pour les 4 PO régionaux (Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine).



## 5. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES

L'année 2017 a été marquée par la prolongation de l'IEJ et l'octroi d'une enveloppe supplémentaire de 3,07 M€ d'IEJ, complétée par une contrepartie FSE (prélevée sur l'OS 6.3) d'un même montant, soit une augmentation du budget disponible sur l'axe 7 de 6,15 M€. Le taux de programmation sur cet axe a ainsi été porté à 64,50% puisqu'aucune programmation n'est encore intervenue sur la nouvelle enveloppe disponible.

Est ici présenté un bilan des 3 dispositifs cofinancés en Champagne-Ardenne entre 2015 et 2017.

### - Ecoles de la 2ème chance (E2C) :

Le dispositif Ecole de la 2ème Chance en Champagne-Ardenne a été programmé en 2015 et 2016, avec une enveloppe financière FSE/IEJ de 2,13 M€ pour 5 opérateurs (le CFPPA de Reethel, le Centre Alfor, l'AFPA, le CFAI de Chaumont, et le Groupe ADPS) en 2015 et de 2,13 M€ pour 4 opérateurs (ALMEA Interpro Formation, l'AFPA, le Groupe ADPS et le CFPPA de Reethel) en 2016. Il s'agit de financer 10 sites Ecole de la 2ème Chance.

La spécificité de l'E2C est d'organiser un parcours individualisé dans la durée, basé sur l'alternance, afin de faciliter la construction d'un projet professionnel, l'acquisition des savoirs et des compétences nécessaires pour concrétiser durablement l'insertion professionnelle du stagiaire. Le programme pédagogique s'articule autour des trois thématiques suivantes : la remise à niveau dans les savoirs de base, le projet professionnel/techniques de recherche d'emploi, le développement socio-culturel.

L'objectif était d'accueillir 1 634 bénéficiaires NEET pour l'ensemble des sites sur les années 2015 et 2016, soit 43% de la cible totale pour l'IEJ fixée à 3 780 participants, dont 3 675 jeunes de moins de 25 ans et 105 jeunes de 25 ans, à l'horizon 2023. 733 participants (dont 721 moins de 25 ans) ont intégré le dispositif en 2015 et 714 participants (dont 701 moins de 25 ans) en 2016, soit un total de 1 447 participants (dont 1 422 moins de 25 ans). Le dispositif Ecole de la 2ème chance contribue donc à hauteur de 39% à la cible de 3 675 participants de moins de 25 ans. Comme indiqué dans le précédent RAMO, le fait que l'objectif initial n'ait pas été totalement atteint (atteint à 89%) s'explique par le fait que les prévisions avaient été établies sur la base du nombre total de jeunes attendus. Or ce chiffre global inclut les jeunes en poursuite de parcours qui ne sont factuellement plus NEET puisque déjà en formation au démarrage de l'opération cofinancée (même s'ils étaient bien NEET à leur entrée dans le dispositif). En ce qui concerne l'atteinte des cibles à la sortie du dispositif, des résultats satisfaisants sont à noter :

- 81% des chômeurs ont suivi l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme (pour une cible de 80% à l'horizon 2023).

- 72% des chômeurs ont reçu une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation (pour une cible de 50% à l'horizon 2023).

- 53% des chômeurs suivent un enseignement ou une formation, obtiennent une qualification ou travaillent

au terme de leur participation (pour une cible de 55% à l'horizon 2023).

Enfin, les résultats à 6 mois sont également positifs :

- 35% des participants suivent un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage 6 mois après la fin de leur participation (pour une cible de 17% à l'horizon 2023).

- 20% des participants exercent un emploi 6 mois après la fin de leur participation (pour une cible de 38% à l'horizon 2023).

Pour ces 2 indicateurs, le calcul a été fait sur la base du nombre de participants rapporté au nombre de réponses complètes obtenues (82% de réponses complètes pour les E2C).

Cette action s'est poursuivie en 2017 sur l'axe 6 avec un cofinancement FSE.

- Programme Régional de Formation – Actions qualifiantes :

Les actions qualifiantes du Programme Régional de Formation, porté par la Région, ont bénéficié de cofinancement FSE/IEJ à hauteur de 2,86 M€ en 2015/2016 et 2,77 M€ en 2016/2017. Au total, ce sont 339 actions de formation à recrutement local (respectivement 170 et 169 actions) qui sont concernées. L'objectif est de permettre aux jeunes de préparer leur entrée dans un processus de qualification ou d'obtenir un diplôme ou une qualification professionnelle. Les domaines d'activité les plus sollicités sont : les services aux personnes, le commerce et la comptabilité/gestion.

Sur ce dispositif, l'objectif était d'accueillir 1 544 bénéficiaires NEET pour l'ensemble des actions sur les 2 années de programmation, soit 41% de la cible totale pour l'IEJ fixée à 3 780 participants dont 3 675 jeunes de moins de 25 ans et 105 jeunes de 25 ans, à l'horizon 2018.

958 participants (dont 833 de moins de 25 ans) ont intégré le dispositif dans le cadre du PRF 2015/16. A ce stade, le dispositif PRF 2015/16 contribue donc à hauteur de 23% à la cible de 3 675 participants de moins de 25 ans, sachant qu'une année de programmation reste à comptabiliser. En effet, le bilan du PRF 2016/2017 étant attendu pour juin 2018, une analyse complète du nombre de bénéficiaires et des résultats de ce dispositif seront présentés dans le RAMO 2018.

En ce qui concerne l'atteinte des cibles à la sortie du dispositif, des résultats globalement satisfaisants sont à noter :

- 43% des chômeurs ont suivi l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme (pour une cible de 80% à

l'horizon 2023). Ce faible taux est cependant à interpréter avec précaution dans la mesure où des difficultés ont été rencontrées pour la collecte de cet indicateur (les données renseignées sont incomplètes).

- 63% des chômeurs ont reçu une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation (pour une cible de 50% à l'horizon 2023).

- 57% des chômeurs suivent un enseignement ou une formation, obtiennent une qualification ou travaillent au terme de leur participation (pour une cible de 55% à l'horizon 2023).

Enfin, les résultats à 6 mois sont également positifs :

- 22% des participants suivent un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage 6 mois après la fin de leur participation (pour une cible de 17% à l'horizon 2023).

- 51% des participants exercent un emploi 6 mois après la fin de leur participation (pour une cible de 38% à l'horizon 2023).

Pour ces 2 indicateurs, le calcul a été fait sur la base du nombre de participants rapporté au nombre de réponses complètes obtenues (52% de réponses complètes pour le PRF).

- Les développeurs de l'apprentissage 2015/2017 :

Le dernier dispositif cofinancé par le FSE et l'IEJ concerne la mise en place de développeurs-accompagnateurs de l'apprentissage dans les CFA. Au total, 1,04 M€ a été programmé pour cofinancer le poste de 15 développeurs-accompagnateurs au sein de 11 CFA pendant une durée de 2 ans.

Les objectifs de ce dispositif sont de faciliter l'accès des jeunes NEET à l'apprentissage, de leur permettre de mener leur contrat jusqu'à son terme et d'accéder à un niveau de qualification par l'obtention d'un diplôme.

Pour cela, les développeurs-accompagnateurs ont les missions suivantes :

- Aller à la rencontre des entreprises afin de détecter leurs besoins, les informer sur l'apprentissage et leur proposer de signer des contrats d'apprentissage avec de jeunes NEET,

- Identifier les jeunes NEET intéressés par l'apprentissage, en lien avec les Missions locales et Pôle

emploi, et les orienter vers les entreprises susceptibles de les recruter en contrat d'apprentissage,

- Accompagner les jeunes NEET en apprentissage et les employeurs afin de réduire les risques de rupture de contrat.

Sur ce dispositif, l'objectif était d'accueillir 600 bénéficiaires NEET pour l'ensemble des opérations, soit 16% de la cible totale pour l'IEJ fixée à 3 780 participants. 400 participants (dont 397 de moins de 25 ans) ont finalement intégré le dispositif, soit 11% à la cible de 3 675 participants de moins de 25 ans. Ce chiffre inférieur à la cible s'explique par le fait que les CFA ont rencontré des difficultés pour collecter des données complètes sur les participants aux opérations.

En ce qui concerne l'atteinte des cibles à la sortie du dispositif, les résultats suivants sont à noter :

- 62% des chômeurs ont suivi l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme (pour une cible de 80% à l'horizon 2023).

- 11% des chômeurs ont reçu une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation (pour une cible de 50% à l'horizon 2023).

- 73% des chômeurs suivent un enseignement ou une formation, obtiennent une qualification ou travaillent au terme de leur participation (pour une cible de 55% à l'horizon 2023).

Enfin, les résultats à 6 mois sont également positifs :

- 23% des participants suivent un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage 6 mois après la fin de leur participation (pour une cible de 17% à l'horizon 2023).

- 66% des participants exercent un emploi 6 mois après la fin de leur participation (pour une cible de 38% à l'horizon 2023).

Pour ces 2 indicateurs, le calcul a été fait sur la base du nombre de participants rapporté au nombre de réponses complètes obtenues (66% de réponses complètes pour le dispositif « développeurs »).

## 6. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

### a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

**AXE 1 :** l'axe 1 connaît des retards de programmation surtout sur l'OT 3 (23,76%). L'absence de mobilisation du FEDER sur les instruments financiers revus suite à la fusion et le décalage dans la mise en œuvre de certaines actions (internationalisation des PME ; création/transmission d'entreprises...) expliquent le retard pris. En parallèle, on peut également noter la faiblesse du nombre de projet de recherche et innovation des entreprises (investissements RI et Développement expérimental, hors recherche collaborative).

**AXE 2 :** 2 difficultés ont engendré un retard dans la mise en oeuvre du programme sur l'action 2.1.1 qui se poursuit en 2017 :

- La parution tardive du règlement d'aide notifié pour le THD.

- Le changement de stratégie régionale pour le déploiement du THD par le nouvel exécutif du Conseil régional Grand Est : La complexité et lourdeur de la procédure n'a permis de notifier la Délégation de Service Public qu'en août 2017. L'intervention du FEDER sera centrée sur la pose de prises FTTH dans les communes dites « prioritaires ». La modification des indicateurs liés au THD a été approuvée par le Comité de suivi de fin novembre 2017. La Commission Européenne ayant depuis demandé la création d'un indicateur de résultat spécifique, les modifications du PO n'ont pu être introduites dans SFC puisque nécessitant une nouvelle consultation du Comité de suivi.

**AXE 3 :** ENR+ Consommation énergétique des bâtiments

Energies renouvelables innovantes : un AMI a permis de faire émerger 3 projets, qui sont en cours d'instruction ou de définition. Le faible taux de réponse s'explique notamment par le caractère innovant obligatoire, excluant de fait des projets de méthanisation (hors milieu urbain) ou éoliens par exemple. Un assouplissement de la rédaction du PO pourrait avoir un effet positif sur la programmation.

Dans l'AAP « Rénovation du parc social des organismes HLM », 29 dossiers ont été présentés par les bailleurs pour l'année 2016. L'AG n'a programmé que 3 dossiers sur 29 pour 417 logements. Ce retard a plusieurs raisons :

-Application complexe de la réglementation concernant la surcompensation qui ne s'est stabilisée qu'en mars 2018

-Plusieurs dossiers rejetés par l'AG en raison d'une étiquette énergétique D. Le PO Champagne-Ardenne est jugé trop restrictif sur ce point. Il est donc envisagé de proposer un assouplissement des conditions d'éligibilité de ce dernier.

-La sous-estimation par les bailleurs du temps nécessaire à la réalisation des études énergétiques et techniques,-Le décalage dans le temps de certains travaux pour des choix internes ou de résultats de marché public

-Bâtiments publics : le PO Champagne Ardenne ne cible que les Lycées, collèges ou CFA. Malgré le lancement d'un AAP, peu de dossiers éligibles ont été recensés. Une modification du PO est envisagée afin d'ouvrir l'accès à cette mesure. Un AAP sera relancé en 2018.

#### **AXE 4 : lutte contre les inondations**

Retards dus à la signature tardive des PAPI et la mise en application de la GEMAPI.

Il s'agit de dossiers lourds avec de multiples partenaires financiers, les porteurs de projet ont des difficultés à boucler les plans de financement vu le montant conséquent des travaux. Les chantiers mis en œuvre sur la précédente programmation ont pris du retard du fait d'aléas climatiques (intervention sur digues freinée du fait de crues) et parfois des réticences de riverains (enquête publique).

**AXE 5 :** Les 11 organismes intermédiaires (OI) ont été sélectionnés en octobre 2016. Tel que prévu par la réglementation européenne, et par la délégation de missions entre l'autorité de gestion et les OI, ces derniers doivent, à leur niveau, sélectionner les opérations avant instruction par l'autorité de gestion.

L'autorité de gestion a mis en place un cycle de formation, de janvier à mai 2017, à destination des OI. Ces formations ont appuyé les OI dans la rédaction et la mise en place de leur système de gestion (organigramme, mise en place de leur comité de sélection, rédaction des critères de sélection, procédures visant à éviter les potentiels conflits d'intérêt et la lutte contre la fraude) dans le respect des procédures nationales et européennes.

Suite à cela, les OI ont conventionné avec l'autorité de gestion entre le 15/05/2017 et le 17/11/2017.

Au vu des dates de conventionnement et des différentes étapes à suivre, mentionnées dans le système de gestion, il restait peu de temps en 2017.

#### **AXE 6 et 7 : difficultés impactant la mobilisation du FSE et de l'IEJ en 2017 :**

1) La fusion des régions et la refondation des politiques régionales qui en a découlé. L'un des 2 dispositifs programmés est un dispositif de transition (PRF 2ème semestre 2017, avant lancement du PRF 2018 à l'échelle du Grand Est). La programmation devrait repartir en 2018 avec le démarrage des nouveaux dispositifs Grand Est mais des difficultés demeurent attendues sur l'OS 6.3, pour lesquels le cofinancement de tous les anciens dispositifs Champagne Ardenne a été remis en cause : Contrats de Progrès (financements uniquement régionaux depuis 2017), Espaces métiers (dispositif arrêté en 2017), Professionnalisation des acteurs de l'orientation (dispositif en cours de refondation, non cofinancé en 2017)

ni en 2018).

2) Retards de développement et blocages du système d'information Synergie. Ceux-ci ont entraîné des lourdeurs et des retards dans la gestion des dossiers, en particulier :

- Le module permettant l'import des tableaux de participants et le calcul des indicateurs a été disponible très tardivement (courant 2017). A ce jour, certains indicateurs ne se calculent toujours pas correctement (notamment les indicateurs spécifiques IEJ), de sorte qu'ils doivent être recalculés manuellement. Malgré ces difficultés, un gros travail d'import des données dans Synergie et de vérification a été effectué. Tous les indicateurs saisis dans ce RAMO proviennent donc de données importées dans Synergie et revérifiées.

- Le manque de fiabilité de l'agrégateur et les différents bugs constatés tout au long de l'année ont nécessité le maintien de tableaux de suivi Excel en parallèle

3) Contrôles effectués par l'Autorité d'Audit sur les dossiers pour lesquels le CSF avait été fait sur la base d'un échantillonnage. En effet, la CICC a procédé à un nouvel échantillonnage, indépendant de celui opéré par l'AG. Cela entraîne une insécurité et un risque financier pour l'AG et le bénéficiaire, qui ne vont pas dans le sens de la simplification pourtant mise en avant dans la réglementation 2014/2020. L'AG regrette que la CICC ne concentre pas son contrôle sur la conformité de la méthode d'échantillonnage utilisée par l'AG et le contrôle des unités échantillonnées.

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

L'évaluation en cours sur la performance et la fiabilité des données lancée fin 2017 et notifiée en janvier 2018 a notamment pour but d'identifier les axes pour lesquels les progrès seraient insuffisants pour atteindre les valeurs cibles, ce qui permettra à l'AG d'envisager des futures modifications à apporter aux PO.



## **7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS**

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

## **8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

**9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE**

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

**10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**10.1. Grands projets**

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
--------	-----	--------------	---------------------------	------------------------	--	--	--	--------------------------	--	--	--	----------------------	--	--------------

**Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face**

--

**Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel**

--

## **10.2. Plans d'action communs**

### **Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs**

--



Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

**Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face**

--

## PARTIE B

### RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

#### 11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

##### 11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - Renforcer le développement économique de la région Champagne-Ardenne par le soutien à la recherche, l'innovation et la compétitivité des entreprises
-----------------	--

--

Axe prioritaire	2 - Renforcer le développement de la société numérique en Champagne-Ardenne
-----------------	---

--

Axe prioritaire	3 - Soutenir la transition énergétique de la Champagne-Ardenne
-----------------	--

--

Axe prioritaire	4 - Préserver les ressources et lutter contre les risques d'inondations
-----------------	---

--

Axe prioritaire	5 - Accompagner le développement et l'aménagement durable des territoires urbains
-----------------	---

--

Axe prioritaire	6 - Développer les compétences et les qualifications
-----------------	--

--

Axe prioritaire	7 - Intégrer les jeunes sans emploi, qui ne suivent ni études ni formation, dans le marché du travail
-----------------	---

--

Axe prioritaire	8 - Mettre en œuvre une assistance technique adaptée au Programme FEDER
-----------------	---

--

Axe prioritaire	9 - Mettre en œuvre une assistance technique adaptée au Programme FSE
-----------------	---

--

##### 11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du

programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

**11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]**

--

**11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]**

<b>Axe prioritaire</b>	<b>Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)</b>	<b>Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)</b>
3	2 099 008,45	7,21%
4	1 994 983,28	14,45%
<b>Total</b>	<b>4 093 991,72</b>	<b>1,77%</b>

--

**11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme**

--

**12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

**12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations**

--

**12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication**

--

**13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)**

**14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel**

**14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds**

**14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales**

**14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes**

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

**14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant**

--

**14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées**

--



**PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE**  
**[article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]**

**15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU**  
**PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N°**  
**1303/2013]**

**16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)**

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

**17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

**18. INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES [ARTICLE 19, PARAGRAPHES 4 ET 6, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1304/2013 (LE CAS ÉCHÉANT)]**

Le rapport présenté en 2019 doit présenter et évaluer la qualité des offres d'emploi reçues par les participants à l'IEJ, y compris les jeunes défavorisés, les jeunes issus de communautés marginalisées et les jeunes qui ont quitté le système éducatif sans qualifications. Le rapport doit présenter et évaluer les progrès qu'ils ont accomplis en matière de formation permanente, dans la recherche d'un emploi durable et décent ou le suivi d'un apprentissage ou d'un stage de qualité.

Le rapport doit présenter les principaux résultats des évaluations concernant l'efficacité, l'efficience et l'impact de la contribution conjointe du Fonds social européen et des fonds spéciaux alloués à l'IEJ, notamment pour la mise en œuvre de la Garantie pour la jeunesse.

--

## Documents

<b>Intitulé du document</b>	<b>Type de document</b>	<b>Date du document</b>	<b>Référence locale</b>	<b>Référence de la Commission</b>	<b>Fichiers</b>	<b>Date d'envoi</b>	<b>Envoyé par</b>
résumé à l'intention des citoyens v2	Résumé à l'intention des citoyens	17 oct. 2018		Ares(2018)5420230	résumé du citoyen CHA	22 oct. 2018	nguefore
réponse aux observations	Résumé à l'intention des citoyens	19 oct. 2018		Ares(2018)5420230	réponse aux observations	22 oct. 2018	nguefore

## Résultats de la dernière validation

Gravité	Code	Messages
Info		La version du rapport de mise en œuvre a été validée.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 1.2, indicateur: 1.2.1, catégorie de région: M, année: 2015 (174 000 000,00 < 193 000 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 1.3, indicateur: 1.3.2, catégorie de région: M, année: 2015 (-183,00 < 139,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: 1.4, indicateur: 1.4.1, catégorie de région: M, année: 2015 (11 442 000,00 < 10 213 000 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: 1.4, indicateur: 1.4.1, catégorie de région: M, année: 2016 (11 226 000,00 < 10 213 000 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: 1.4, indicateur: 1.4.1, catégorie de région: M, année: 2017 (11 160 403,00 < 10 213 000 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 4e, objectif spécifique: 5.1, indicateur: 5.1.2, catégorie de région: M, année: 2017 (17,00 > 13,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4c, objectif spécifique: 3.2, indicateur: 3.2.1, catégorie de région: M, année: 2015 (28,94 < 29,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4c, objectif spécifique: 3.2, indicateur: 3.2.1, catégorie de région: M, année: 2017 (28,50 < 29,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 1 146,36 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO34, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 116,25 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, indicateur: CO26, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 125,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, indicateur: CO24, catégorie de région: M, année: 2015. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 134,47 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, indicateur: CO27, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 140,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO29, catégorie de région: M, année: 2015. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 140,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO29, catégorie de région: M, année: 2016. Veuillez vérifier.

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 141,13 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 165,66 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 180,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO29, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 186,11 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, indicateur: CO25, catégorie de région: M, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 195,50 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO32, catégorie de région: M, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 215,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, indicateur: CO24, catégorie de région: M, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 216,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 2c, indicateur: 2.2.2, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 217,50 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, indicateur: CO24, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 222,12 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO32, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 242,78 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, indicateur: CO25, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 562,50 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO02, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 6 560,35 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 6d, indicateur: CO23, catégorie de région: M, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 650,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 7 367,13 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 6d, indicateur: CO23, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 830,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO34, catégorie de région: M, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 1 926,85 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 6d, indicateur: CO23, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 247,27 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO34, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 285,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO02, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.

<b>Gravité</b>	<b>Code</b>	<b>Messages</b>
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 307,50 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.55	Dans le tableau 3B, le nombre d'entreprises bénéficiaires d'un soutien (CO01) ne peut être inférieur à la plus élevée des valeurs individuelles de CO02, CO03, CO04 et CO05 (39 < 87).